



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 46405

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur la nécessité d'obtenir une baisse de la TVA des réactifs et matériels de laboratoire, pour soutenir la biologie dont le marché est devenu très préoccupant à la suite de la mise en œuvre de la politique de maîtrise des dépenses de santé. La biologie a en effet été fortement touchée par la mise en place de références médicales opposables en 1994 et 1996 qui conduit les médecins à diminuer fortement leurs prescriptions d'analyses de biologie sous peine de sanctions. Elle va l'être encore si la décision récente de la CNAMTS d'économies supplémentaires comportant des baisses de la tarification d'actes fréquents tels que le dépistage des hépatites B et C, l'examen microbiologique des urines ou les tests de grossesse, est appliquée. Pour la défense des capacités de recherche et de développement d'un secteur innovant qui doit pouvoir s'adapter aux exigences de diagnostic de maladies émergentes, il serait rentable que la biologie soit tenue à l'écart de toute nouvelle mesure de maîtrise des dépenses de santé, avec un budget particulier et que l'industrie du diagnostic in vitro puisse faire entendre sa voix dans les différentes instances où se décident les mesures concernant la biologie (conférence nationale de santé...). Il lui demande les mesures qu'il envisage en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46405

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6532